

**DÉPARTEMENT DU RHÔNE**

**Communauté de L’OUEST RHODANIEN**

**Commune de SAINT-ROMAIN DE POPEY**

**PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA REUNION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 2025**

**L’an deux mille vingt-cinq, le deux septembre, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Romain-de-Popey dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Guy JOYET, Maire.**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : le 26 août 2025**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19**

**Présents : 16**

**Nombre de pouvoir(s) : 1**

**Absents n’ayant pas donné de pouvoir : 2**

**Votants : 17**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **NOM** | **PRESENT(e)** | **ABSENT(e)** | **POUVOIR DONNE A** |
| **Guy JOYET Président** | **X** |  |  |
| **Pascal GIRAUD** | **X** |  |  |
| **Régine CHARLES** | **X** |  |  |
| **Jean-Michel COQUARD** | **X** |  |  |
| **Ghislaine FERRIERE** | **X** |  |  |
| **Rachel GIRARD** | **X** |  |  |
| **Michel PERRIN** | **X** |  |  |
| **Annie COLLOMB** |  | **X** | **Pouvoir donné à Michel PERRIN** |
| **Cédric GIRAUD** | **X** |  |  |
| **Bruno BISSUEL** | **X** |  |  |
| **Véronique MALLEVAL** | **X** |  |  |
| **Flora HALEGUA** |  |  | **néant** |
| **Bertrand NOVE-JOSSERAND** | **X arrivé à 20h02** |  |  |
| **Monique CHABOT-LACHAL** | **X** |  |  |
| **Daniel MICHALLET** | **X** |  |  |
| **Jéremmy SAILLANT** | **X** |  |  |
| **Edith MICHALLET** | **X** |  |  |
| **Colin CHEVALIER** |  | **X** | **néant** |
| **Géraldine CHEVRET** | **X** |  |  |
|  | **16** | **2** | **41** |

**Quorum (=9,5, majorité à 10) : atteint (13 présents)**

**Secrétaire de séance : Daniel MICHALLET**

**Demande du Maire de modifier l’ordre du jour :**

faisant suite à l’information donnée à l’assemblée délibérante lors du Conseil Municipal du 15 juillet dernier concernant une décision modificative à passer, la Trésorerie demande à la commune de passer une délibération.

1. **Lecture du procès-verbal de la réunion du 15 juillet 2025 par Monique CHABOT-LACHAL :** Approbation à l’unanimité.

**Délibérations prises pour :**

1. **Finances :**

Autoriser le Maire à signer la décision modificative n°1 du Budget 2025. Michel PERRIN redonne l’historique et le contexte de la décision modificative :

- Montant négatif en recette d'investissement au compte 1323-708 pour -35 000€ à corriger de la manière suivante :

Compte 1323-710                 +35 000€

Compte 1321-706                 - 35 000€

* Montant d’une opération d’ordre budgétaire au compte 2152 à modifier comme suit en dépenses d’investissement :

2152 op d'ordre - 98 462,34€

* 1. +98 462,34€

***Délibération prise à l’unanimité, soit 17 voix pour (dont 1 voix par procuration)***

1. **Social :**

Autoriser le Maire à signer la convention avec MILTIS.

Michel PERRIN rappelle que dans le but de préserver le pouvoir d’achat, de renforcer la solidarité et d’améliorer l’accès aux soins, la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec ses partenaires propose aux citoyens une couverture santé adaptée à leurs besoins et à des prix compétitifs. Les engagements de la commune sont mentionnés dans la convention. Il s’agit notamment du devoir d’information et la mise à disposition d’un local pour les informations au public. Les habitants extérieurs à Saint-Romain-de-Popey pourront assister aux réunions d’information.

***Délibération prise à l’unanimité, soit 17 voix pour (dont 1 voix par procuration)***

1. **Voirie :**

Autoriser le Maire à signer la convention avec le Conseil Département. En effet, suite à la signature de la convention avec le Sytral Mobilités et afin de réaliser et financer les travaux d’aménagement d’écluses simples centrales avec mise en accessibilité des arrêts de bus au bourg et aux Gouttes, sur la RD33, Jean-Michel COQUARD indique qu’il est nécessaire de signer une convention avec le Conseil Départemental pour la réalisation des travaux.

***Délibération prise à l’unanimité, soit 17 voix pour (dont 1 voix par procuration)***

1. **Affaires générales :**

Autoriser le Maire à signer la convention avec la S.P.A. de Lyon et du Sud-Est dans la continuité des précédentes conventions de fourrière animale sans transport pour l’année 2026-2027. Coût annuel inchangé soit 0,60€ par habitants sur une base de 1734 habitant soit 1040,40€.

***Délibération prise à l’unanimité, soit 17 voix pour (dont 1 voix par procuration)***

1. **Finances :**

Autoriser le Maire à signer la convention avec la C.O.R. pour renouveler la convention de mise à disposition de service de conseil en énergie partagé / économie de flux (CEP-EF). Michel PERRIN indique que les actions d’étude et de conseil aux économies d’énergie concernent surtout les locaux communaux très énergivores : groupe scolaire du popey et salle polyvalente. Il précise que jusqu’à présent ce service n’a pas encore été utilisé.

***Délibération prise à l’unanimité, soit 17 voix pour (dont 1 voix par procuration)***

1. **Ressources Humaines :**

Autoriser le Maire à signer les délibérations modifiant les temps de travail de plusieurs agents pour prendre en compte :

- les temps de trajet entre l’école privée et la cantine du groupe scolaire dont bénéficie les élèves de Notre Dame des Roches,

- la retraite progressive de la cuisinière (mme Théron) et la prise de fonction de la sa remplaçante (madame Molière), Des délibérations doivent donc être prises pour acter ces modifications.

***Délibération prise à l’unanimité, soit 17 voix pour (dont 1 voix par procuration)***

Informations :

1. **Prestation de Service Unique (PSU, aide versée par les Caisses d’Allocations Familiales aux Etablissements d’accueil du jeune enfant) :**

va devenir obligatoire en 2026. Cela permettra à la micro-crèche MICRO FREE MOUSS pour garder le statut de crèche associative. Lorsque le passage en PSU sera approuvé, la commune devra signer une convention avec la CAF. Cela implique une participation de la commune. Le dossier est complexe et la commune ne dispose pas encore de tous les éléments. Une réunion des commissions finance et petite enfance sera organisée prochainement pour en finaliser la présentation.

1. **Rapport sur le prix et la qualité de l’eau distribuée par le Syndicat Mixte des Eaux de la région de Tarare :**

Document complet disponible en Mairie. Il indique notamment que le pourcentage d’eau de la Saône a baissé et est actuellement à 40% (60% provient du barrage). L’eau est de bonne qualité. Actuellement, six communes bénéficient de l’eau provenant du barrage. En 2026, des travaux devront être réalisés sur le barrage.

1. **Rapport des commissions :**

**Commission Bâtiments :**

Groupe Scolaire : Guy JOYET indique que l’installation des panneaux solaires sur le toit du Groupe Scolaire du Popey est terminée. La commune attend maintenant les autorisations de raccordement.

Enfouissement de toutes les lignes aériennes depuis la ferme Michallet jusqu’à la route des Gouttes : il reste quelques poteaux à sortir et des petites interventions mineures.

Déviation des lignes à haute tension par ENEDIS : il reste quelques raccordements à faire, des trous à boucher et des poteaux à sortir ainsi que quelques interventions mineures.

Cimetière : le marché public de travaux est en ligne. L’opération devrait commencer après la Toussaint.

Travaux SNCF sur la ligne de Lyon-Roanne à Savigny : travaux de nuit qui génèrent des nuisances sonores pour les riverains. Le Maire a dû intervenir auprès de l’entreprise suite à des plaintes concernant des dépôts de déchets sur le chantier et pour la sécurisation routière proche du viaduc.

Licence IV : il y a plusieurs années, la commune avait racheté une licence en prévision d’une reprise potentielle de l’activité de débit de boissons/restauration dans l’ancien bistrot de la Gare. Le propriétaire actuel qui réalise des travaux confirme ne pas avoir besoin de cette licence car il ne fera que de l’évènementiel. L’ensemble de l’assemblée délibérante est d’accord pour la mise en vente ou la location de la licence avec une publicité au prix d’achat (~11 500€).

Ferme de Varenne : actuellement propriété de la C.O.R. et gérée par la SAFER qui n’arrive pas à vendre l’ensemble, cette ferme va être scindée en deux lots (bâtiments et terres agricoles). Les candidatures des acheteurs passeront en commission technique de la SAFER.

Daniel MICHALLET indique qu’il serait intéressant pour la commune de se porter acquéreur pour le maintien d’une agriculture nourricière sur la commune.

Michel PERRIN indique que :

* le prix de vente est élevé (~570 000€ pour l’ensemble ou 340 000€ pour l’habitation et ~230 000€ pour les terres agricoles)
* le montant des travaux sur la partie habitat est pratiquement équivalente au prix d’achat du bâtiment
* la commune ne pourra pas amortir un tel achat en le mettant en location

Le Maire indique que la compétence agricole est portée par la C.O.R.. La commune ne peut donc porter un tel projet.

Abattoir :les travaux ont été interrompus pendant l’été. Ils se termineront fin novembre. On note une faible activité d’abattage et de transformation cette année : le tonnage attendu n’est pas atteint. Une utilisation optimale et complètement fonctionnelle de l’équipement n’est pas encore possible étant donné que :

* les travaux encore en cours
* les normes évoluant régulièrement
* la formation des salariés et la prise en main du nouvel outil inachevées

et que la prise en main du nouvel équipement ne sont pas terminés.

Une visite sera organisée pour les élus de Saint-Romain-de-Popey en octobre lorsque les travaux seront suffisamment avancés.

**Commission petite enfance :**

Pascal GIRAUD indique que 144 élèves sont inscrits à l’école publique et 68 à l’école privée. La rentrée s’est bien passée. La cantine a comptabilisé 135 repas en début de semaine puis 174.

Des travaux d’assainissement route d’Avauges commenceront soit le 08 septembre soit le 13 octobre prochain.

**Commission Association :**

Régine CHARLES annonce les dates des manifestations à venir :

03/09/2025 : lecture de contes à la bibliothèque

04/09/2025 : planning des locations de salles

06/09/2025 : Forum des associations

19/09/2025 : AG du foot

13/10/2025 : concours de boules

18/10/2025 : repas de l’âge d’or

Retour sur la Fête de l’agriculture : manifestation très bien organisée qui a drainé deux milles personnes. Plus de mille repas ont été servis.

**Commission communication :**

Ghislaine FERRIERE indique que la commune a reçu un courrier de la Préfète concernant la mise en place de points de secours en forêt. Deux cent quinze panneaux vont être posés dans le Rhône d’ici décembre prochain. Question sur : le nombre et les lieux précis où ils seront posés dans la commune. Réponse des élus : probablement sur des espaces publics. Nombre inconnu.

Concernant le bulletin municipal, l’imprimeur de l’année dernière a été sollicité pour un devis et relancé.

**Commission travaux :**

Cédric GIRAUD indique que des petits travaux seront faits dans le local de l’association du foot.

**Commission voirie :**

* changement de luminaires de l’éclairage public : les travaux seront terminés la semaine prochaine. Les élus indiquent qu’ils notent une meilleure luminosité
* travaux de voirie prévus : sur voiries intercommunales à partir du 26 octobre prochain financés par la C.O.R..
* cheminement piéton de liaison salle polyvalente/route du lavoir : démarrage dans une semaine
* marquages au sol dont place du Popey qui se termineront la semaine prochaine
* aménagement des arrêts de bus : celui de la Gare est annulé, seul celui de la Chatonnière sera réalisé. Il restera un arrêt très dangereux à aménager situé à l’Ortet
* réparation de la croix de Gine : fin des travaux dans une quinzaine de jours
* ambroisie : signalement sur les voies d’accès à l’autoroute. Un courrier a été fait par la C.O.R. à VINCI Autoroutes qui s’est engagée sur un calendrier avec des actions cette année
* gestion des déchets : les dysfonctionnements des points de collecte sont notés par les chauffeurs. Une réunion sera organisée prochainement pour échanger.
* messieurs Gilardon et Bonnefoy ont été reçus concernant divers sujets notamment la sécurisation

1. **Présentation des permis de construire et déclarations préalables depuis le 15 juillet 2025**
2. **Questions diverses :**

* ligne 116 : tous les élus ont été surpris de la suppression du passage des bus de la ligne sur la commune. Le Maire précise que cela s’est fait sans aucune concertation ni communication. Il rappelle que la commune a été sollicitée il y a un an par la mise en place de la ligne suite à laquelle aucune chance de vie n’a été donnée avec à peine un an d’existence et alors que les habitants commencent à prendre des habitudes de cette politique de transport en commun. Il indique fermement le besoin de ce mode de transport notamment avec les quarante-cinq logements sociaux en centre-bourg. D’autant plus que le tarif du train est quatre fois plus élevé et que la gare est éloignée du centre-bourg. Des appels et des emails pour exprimer le fort mécontentement des élus de la commune ont été passés aux élus de la C.O.R. et du SYTRAL sans retour. Prétexte de cette suppression de passage de la ligne 116 à Saint-Romain-de-Popey : un temps rallongé de treize minutes entre le point de départ et l’arrivée. L’ensemble des élus affirme unanimement son mécontentement. Madame CHABOT-LACHAL propose qu’un courrier co-signé par les élus puissent être envoyé à la COR et au SYTRAL. Celui-ci sera fait et mis en signature en fin de semaine.
* Michel PERRIN indique qu’une procédure de licenciement est en cours avec Anna DAYET. L’actuelle Secrétaire générale doit reprendre son poste mi-septembre après un congé parental faisant suite à un congé maternité. Michel PERRIN précise que cette procédure de licenciement fait suite à plusieurs entretiens avec l’agent depuis sa prise de fonction pour échanger sur les points faibles de son travail
* moustiques : le rappel des bonnes pratiques aux habitants qui doit être fait au printemps l’année prochaine

**Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal :**

**Mardi 07 octobre à 20h.**

Fin de la séance : 21h50

**-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------**

***Procès-verbal approuvé lors de la séance du conseil municipal du 07 octobre 2025***

Signatures :

Le Maire Le secrétaire de séance

Guy JOYET Daniel MICHALLET